

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

AR Prefecture
043-214300626-20221004-24102022013-DE
Reçu le 19/11/2022

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 octobre 2022

N° 24102022013

**REHABILITATION IMMEUBLE
AD 297 & 299 : DEMANDE DE
SUBVENTION DETR 2023**

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., Mmes VIDAL FROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.

Absent : Mmc MARTEL D., Mr GARRAGOS F

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de 2 immeubles situés à CHASPUZAC au centre-bourg, à savoir :

- Immeuble AD 299 – CHASPUZAC – 4 Rue de l'Eglise
- Immeuble AD 297 – CHASPUZAC - 4 Rue de l'Eglise

Afin de redynamiser le centre bourg et ne pas laisser ces immeubles se dégrader, la Commune souhaite procéder à leur réhabilitation. Ce projet permet également de répondre à une forte demande de location en raison de la proximité de la zone industrielle située sur notre territoire.

Un projet de réhabilitation avec la création de 5 logements est envisagé. Un avant-projet a été réalisé par l'architecte BERGER-GRANIER. Le montant des travaux estimé s'élève à 817 874,00 euros hors taxes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter les Services de l'Etat afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour cette opération.

Le plan de financement de cette opération s'établirait ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	MONTANT	OBJET	MONTANT
TRAVAUX	710 900,00	SUBVENTION DETR (30 %)	213 000,00
HONORAIRES MOE	65 374,00	FONDS FRICHES	100 000,00
MISSION CSPPS + CT	6 000,00	EMPRUNT	400 000,00
IMPREVUS (5%)	35 600,00	AUTOFINANCEMENT COURT TERME TVA	268 448,80
TOTAL HT	817 874,00		
TVA (20 %)	163 574,80		
TOTAL TTC	981 448,80	TOTAL	981 448,80

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

☞ de solliciter une subvention de 213 000,00 euros soit 30 % de la dépense subventionnable des travaux hors taxes plus honoraires, au titre de la DETR 2023 pour financer la réhabilitation de cet ancien atelier avec son habitation en 4 logements locatifs et la dépendance ancien garage

☞ d'approuver le plan de financement présenté pour un montant total de travaux 981 448,80 euros TTC.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'appel d'offres du marché de travaux

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 novembre 2022
et publication ou notification
du 19 novembre 2022

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 24 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT



SECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

Vidal